

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 7

Rubrik: Avis aux sociétaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles de la Société

Extrait du procès-verbal des délibérations du Comité central

les 4 et 5 février 1930, à l'Hôtel Habis Royal à Zurich

Sont présents:

MM. le Dr. H. Seiler, Président central, Th. Wirth, Vice-Président central, Hans Bon, St-Moritz, A. P. Boss, Spiez, J. V. Dietschy, Rheinfelden, W. Döpfner, Lucerne, H. Goelden-Morlock, Zurich, E. Hüni, Genève, W. Michel, Gstaad, A. Zachringer, Lugano, le Dr Riesen, Dir. du Bureau central.

S'est excusé: M. A. Hæberli, Lausanne.

Delibérations.

1. Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé.

2. **Communications du Président central.** Sans vouloir porter déjà un jugement définitif sur le marché de la présente saison d'hiver, le Président expose la situation actuelle des affaires dans l'hôtellerie. On constate une fois de plus que cette industrie dépend de facteurs nombreux sur lesquels elle ne peut exercer aucune influence: conjonctures économiques, conditions atmosphériques, etc. Aussi est-il opportun de recommander à tous les hôtels la plus grande prudence dans la gestion des affaires et avant tout l'application d'une saine politique des prix par l'observation des prescriptions établies dans la société.

3. **Rapports des commissions spéciales.**
a) **Réglementation des prix.** Le président de cette commission, M. Wirth, expose à quoi en est le contrôle des prix, où des lacunes se sont produites l'année dernière, par suite de la maladie et de la mort du contrôleur, M. Huber. L'orateur rend compte de divers litiges qui ont reçu une solution satisfaisante, grâce à l'intervention de la commission et à une visite sur place.

b) **Apprentissages.** M. Goelden énumère les travaux accomplis par la Commission professionnelle paritaire suisse pour l'industrie des hôtels et des restaurants. Par suite de la promulgation d'une loi fédérale sur la formation professionnelle, les règlements d'apprentissage pour les cuisiniers et les sommeliers et le règlement pour les examens d'apprentis, déjà établis auparavant par la commission, ont dû être soumis à une révision surtout rédactionnelle. Les adaptations quant au fond n'étaient pas de grande importance.

c) **Surveillance de la comptabilité de la S. S. H.** M. Döpfner rappelle la réorganisation de la comptabilité introduite à l'Ecole professionnelle, assurant un système régulier de rapports au Bureau central. — Une révision de la clôture des comptes de la société pour l'exercice 1929 aura lieu prochainement. M. Hüni est appelé à faire partie de la commission de surveillance avec M. Boss, qui en était déjà membre.

4. **Carte d'identité de sociétaire.** Les travaux préparatoires ne sont pas encore complètement terminés; néanmoins des propositions définitives pourront être présentées au comité dans sa prochaine réunion, en vue de leur soumission à l'Assemblée des délégués. — Une proposition de la section de Maloja-Sils-Silvaplana-Surlej de décerner un *diplôme de vétéran* aux membres appartenant depuis 25 ans et plus à la société est renvoyée à l'Assemblée des délégués avec préavis favorable.

5. **Supplément aux taxes téléphoniques.** Les propositions du Comité-directeur concernant l'échelle de ces suppléments font l'objet d'une discussion approfondie, de même que la question des taxes d'abonnement pour les appareils téléphoniques. La Direction du Bureau central est chargée de compléter son enquête, en vue de l'élaboration d'une pétition à l'Administration des téléphones.

6. **Rapport du Directeur du Bureau central.** M. le Dr Riesen expose brièvement la situation économique actuelle de l'hôtellerie et la question de la fixation des prix dans les hôtels, en relevant la grande valeur de propagande qu'aurait la publication des *prix maxima*; ce problème mérite d'être soumis à un nouvel examen très attentif. Puis le rapporteur fait diverses communications concernant notamment le *Guide suisse des hôtels*, dont l'édition 1930 sera tirée à 380.000 exemplaires; la collaboration de la S. S. H. aux travaux de la Commission suisse pour la fixation des prix (étude des prix des vins); les questions d'actualité relatives aux transports, spécialement celles des progrès de l'électrification des chemins de fer, des retards encore trop nombreux des trains et des trop longs arrêts dans certaines stations. A propos de l'automobilisme, le rapporteur recommande une étroite collaboration avec le Touring-Club Suisse et l'Automobile-Club de Suisse. Il passe ensuite à la question des formalités à remplir à la frontière et à celle de la circulation routière, y compris la nouvelle législation, actuellement en préparation, sur la circulation des automobiles. En ce qui concerne la propagande touristique M. le Dr Riesen donne différentes explications au sujet

de l'état des préparatifs pour la réorganisation de la propagande suisse à l'étranger, du concours d'affiches de l'Office national suisse du tourisme, de la lutte contre les abus du courtage de publicité dans les hôtels et du peu de valeur pratique de numéros spéciaux consacrés à la Suisse par divers journaux étrangers. Il rend compte également des exigences que certaines agences de voyages voudraient imposer à l'hôtellerie. Puis le rapport touche à des problèmes sociaux: assurance des employés, échanges de personnel avec d'autres pays, etc., à la question des expositions, à la loi sur les restrictions dans les constructions hôtelières et aux prévisions possibles quant à la prolongation de la validité de cette loi, à la participation de la S. S. H. à la *Collette nationale du ter août*, au service militaire des employés d'hôtel, au renforcement des relations avec l'Union suisse des arts et métiers et avec la Société suisse des cafetiers, à la révision constitutionnelle concernant l'alcool, à l'assurance vieillesse et survivants, etc.

Au cours de la discussion, d'intéressantes propositions et suggestions sont faites pour l'attitude à adopter par la S. S. H. dans les problèmes touchant de près à l'industrie hôtelière et notamment celui de la politique des autorités en matière d'importations et de tarifs douaniers.

7. **Pétition aux G. F. F. pour la réduction des tarifs.** Après avoir lu et discuté diverses requêtes à présenter (surtaxes d'express, bagages, etc.), le Comité central approuve la proposition du Comité-directeur tendant à l'envoi de cette pétition.

8. **Importation de viande et de bétail de boucherie.** Les nombreuses plaintes émanant des milieux de nos sociétaires au sujet de l'insuffisance des fournitures de viandes de qualités supérieures et des prix trop élevés de la viande en général provoquent une discussion sur toute la question de l'approvisionnement des hôtels en viande de boucherie. Le Comité envisage des démarches auprès des organes compétents fédéraux et cantonaux (auprès de ces derniers par l'intermédiaire des sections) et s'efforcera d'entamer des pourparlers. En raison du fait que la viande représente le principal poste des dépenses des hôtels et que le rendement de l'industrie hôtelière est aujourd'hui mis en question par les circonstances qui se sont établies sur le marché de la viande, l'idée, suggérée par des milieux hôteliers, de créer éventuellement une coopérative d'achats sera soumise à une étude spéciale.

9. **Règlement du Fonds d'assistance aux employés d'hôtel dans le besoin.** Une conférence a eu lieu à ce propos avec l'Union Helvetia le 27 novembre 1929. La proposition y fut faite par notre Président central de voir si l'on ne pourrait pas résoudre le problème en ce sens que, sans toucher à la destination primitive du fonds, celui-ci soit partagé et que la moitié en soit confiée aux organisations du personnel pour administration et distribution. Depuis lors l'Union Helvetia n'a plus manifesté ses intentions à ce sujet. Des démarches seront entreprises pour connaître son attitude définitive.

10. **Situation financière de la société et résultats provisoires pour 1929.** Le Comité prend connaissance des comptes provisoires qui lui sont soumis et décide d'examiner ce tractandum dans sa prochaine réunion.

11. **La loi sur le repos hebdomadaire.** Un nouveau projet du Département fédéral de l'économie publique sur le repos hebdomadaire est soumis à une discussion approfondie. Quelques adjonctions et amendements sont approuvés en vue de la consultation de la société hôtelière patronale par le Département susdit.

12. **Le pourboire.** Donnant suite à un désir exprimé par l'Union Helvetia, le Comité juge que la Société peut se déclarer disposée à examiner cette question dans une conférence commune avec l'Union.

13. **Divers.** La prochaine réunion du Comité central, qui devra procéder à l'examen préliminaire des affaires statutaires à soumettre à l'Assemblée des délégués prévue pour le milieu à Zurich, aura lieu à la fin de mars ou au début d'avril.

En fin de séance, à l'occasion du 20ème anniversaire de l'entrée de M. A. Matti, rédacteur, au Bureau central de la S. S. H., M. le Président central lui remet une montre en or avec dédicace et lui exprime la reconnaissance de la société pour les bons et fidèles services qu'il a rendus pendant cette longue période d'activité.

Aux jeunes hôteliers

Nous rappelons aux jeunes hôteliers et aux employés supérieurs âgés d'au moins 22 ans que l'Ecole professionnelle de la Société suisse des hôteliers à Cour-Lausanne a organisé de nouveau à leur intention un Cours supérieur d'hôtellerie, d'une durée de six semaines. Ce cours sera donné du 3 mars au 12 avril. Les participants sont externes. Prix de l'écolage: 100 fr. pour les membres de la S. S. H. ou leurs enfants, 175 fr. pour

les autres participants suisses, 325 fr. pour les étrangers. Toutes les principales branches d'études hôtelières seront enseignées par des spécialistes de haute compétence, à raison de 32 heures de cours par semaine. — Renseignements et inscriptions auprès de la Direction de l'Ecole hôtelière à Cour-Lausanne. Le Bureau central à Bâle a des prospectus à disposition.

Avis aux Sociétaires

Droits d'auteurs

La Société d'auteurs, compositeurs et éditeurs de musique SACEM, qui aujourd'hui représente également les intérêts de la société similaire suisse GEFA, s'efforce actuellement:

1. d'encaisser auprès des hôteliers des taxes pour d'anciennes auditions musicales;
2. de régler la situation pour l'avenir sur la base de taxes supérieures à celles qui avaient été fixées dans les contrats antérieurs.

Nous invitons nos sociétaires à repousser ces prétentions et à ne pas se laisser intimider par des menaces éventuelles des représentants de la SACEM. La perception des taxes présuppose que les sociétés d'auteurs établissent qu'elles sont dûment et légitimement autorisées à encaisser les droits au nom des divers compositeurs dont les oeuvres sont exécutées. Or, jusqu'à l'heure actuelle, aucune légitimation de ce genre n'a été présentée à notre société centrale, et encore moins aux membres de notre association individuellement. Nous ignorons au surplus quels auteurs sont représentés par la SACEM. D'après les constatations que nous avons faites au cours d'un travail qui a duré de longues semaines, le 50% au moins des oeuvres exécutées ne sont redevables d'aucune taxe.

C'est une prétention extraordinaire vis-à-vis de l'hôtellerie de lui réclamer maintenant des taxes pour d'anciennes exécutions musicales. Pendant près de trois années, les disputes entre les sociétés d'auteurs ont créé dans ce domaine un véritable chaos. Or, cette situation n'a nullement été causée par l'hôtellerie. La plupart des hôteliers n'ont vraisemblablement plus aucune idée des morceaux qui ont été joués au cours des dernières années et ne peuvent plus de ce fait être rendus responsables. Une semblable prétention doit en tout cas être repoussée catégoriquement.

Si un hôtelier veut aujourd'hui régler d'une manière définitive, avec la SACEM, la question des perceptions de taxes, il doit le faire sur la base de l'ancien contrat. Des conditions plus lourdes doivent être repoussées, parce que l'hôtellerie n'est pas en état de les supporter.

Comme la SACEM en a déjà été informée, la Société suisse des hôteliers elle-même ne se refuse pas à négocier sur cette base au nom de ses membres, pour autant que la SACEM justifie son droit de percevoir des taxes destinées aux divers auteurs dont les oeuvres sont légalement protégées et qu'elle retire ses revendications contestables et illégitimes en ce qui concerne les exécutions anciennes.

Matériel de réclame

Le consulat de Suisse à Medan, Deli, Sumatra, par lettre au Bureau central de la Société suisse des hôteliers, prie les hôtels qui disposent, à l'intention d'hôtes faisant de longs séjours, de chalets pour familles, de communiquer leur adresse et d'envoyer leurs prospectus spéciaux, avec indication des prix et photographie des chalets. Cette documentation, nécessaire au consulat pour renseigner ses visiteurs, sera expédiée directement à l'adresse précitée.

Examens d'anglais

Par un prospectus que nous venons de recevoir, nous apprenons que la Chambre britannique de commerce en Suisse va désormais organiser régulièrement des examens de langue anglaise afin d'encourager l'étude de cette langue dans notre pays. Ces examens sont destinés en premier lieu, naturellement, aux jeunes gens ayant fait des études de commerce; mais les employés d'autres branches, par exemple ceux de l'hôtellerie et des institutions de trafic et de tourisme, peuvent également y être admis. Les examens comprennent des épreuves orales et écrites: traductions, rédactions et dictées. On prévoit tout d'abord des sessions d'examen à Zurich, Bâle, Berne, Lucerne, Lausanne, Genève, Neuchâtel, Olten, St-Gall et Lugano. Si le nombre des inscriptions est suffisant, on pourra en organiser dans d'autres localités encore.

Les prochains examens auront lieu le 11 mars 1930 et les inscriptions sont reçues jusqu'au 7 mars. Un montant de dix francs doit être joint à la demande d'inscription.

On peut obtenir des renseignements détaillés et des formulaires de demande d'admission aux examens à la Chambre britannique de commerce en Suisse, à son siège principal à Bâle ou à son bureau de Lausanne (Place Saint-François, 3).

Le tourisme suisse

Plusieurs journaux étrangers ont publié d'intéressants comptes rendus d'une conférence faite le 25 janvier à Montreux, à l'assemblée générale de la presse étrangère en Suisse, par M. le Dr Junod, directeur de l'Office national suisse du tourisme. En voici quelques extraits, tirés des coupures qui nous sont parvenues.

L'importance économique prise par le tourisme dans nombre de pays y a provoqué de profondes transformations; des nations qui, il y a peu d'années encore, n'auraient jamais songé à placer des capitaux dans le tourisme ont dû constater la haute valeur économique de cette industrie et y investir des fonds souvent considérables.

Le tourisme n'est du reste pas un phénomène si ancien. Il a débuté en Suisse au XVIIIème siècle, sous la poussée du romantisme. Des écrivains ont popularisé le lac Léman, l'Oberland bernois, le lac des Quatre-Cantons et la Suisse centrale, les Grisons. Puis la construction des chemins de fer a donné au mouvement des étrangers un puissant élan, renforcé plus tard encore par les bateaux à vapeur, l'automobilisme et l'aviation. Les sports d'été et d'hiver ont également contribué pour une bonne part à la popularité des déplacements de vacances.

Seules les bonnes statistiques peuvent donner une idée exacte des progrès du mouvement touristique. Une statistique bien faite ne doit pas se borner à établir le nombre des arrivées dans une station, mais aussi et surtout le nombre des nuitées, car il n'est pas indifférent pour l'hôtellerie et les autres industries vivant du tourisme qu'un visiteur reste dans le pays deux jours ou quatre semaines.

En 1880, il y avait en Suisse 1002 hôtels, dont beaucoup du reste ne pouvaient être considérés que comme des auberges. En 1928, la Suisse n'avait pas moins de 3600 hôtels. Durant la même période, le capital investi dans l'hôtellerie suisse a passé de 319,5 millions à un milliard et demi. Les employés occupés directement dans cette industrie sont actuellement au nombre de 61.000. Ce chiffre n'est dépassé en Suisse que par les ouvriers de la métallurgie et de la mécanique, qui sont au nombre d'environ 71.000, et par les horlogers, dont on évalue le nombre à près de 63.000. Mais si l'on ajoute à la main-d'oeuvre hôtelière le personnel des entreprises de transports que les compagnies sont obligées d'engager exclu-